

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 6 avril 2020, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 6 avril 2020**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

**20 04 041**

**2. Adoption de l'ordre du jour du 6 avril 2020**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 6 avril 2020, soit adopté tel que présenté en y ajoutant le point 13.2. Appui au Shazamfest.

- 1. Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020**
- 4. Première période de questions**
- 5. Suivi de la dernière assemblée**
  - 5.1. Projet de Halte paysage
- 6. Correspondance**
  - 6.1. Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Fondation La Frontalière – Souper bénéfique
    - 6.1.2. Barnston Heritage Cemetery Association
    - 6.1.3. Les Comptonales 2020
- 7. Affaires courantes municipales**
  - 7.1. Appels d'offres**
    - 7.1.2. Résultats – Appel d'offres pour la construction d'un bureau municipal
    - 7.1.2. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)
    - 7.1.3. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de gravier – TECQ
    - 7.1.4. Résolution – Appel d'offres pour la réfection de l'asphalte sur le chemin Madore – TECQ
  - 7.2. Dossiers municipaux**
    - 7.2.1. MRC – Rapport d'activité 2019 – sécurité incendie
    - 7.2.2. Recommandation du CCU
    - 7.2.3. Demande d'emprunt temporaire – construction du bureau municipal
    - 7.2.4. Autorisation des dépenses pour l'installation septique et le puit artésien du bureau municipal
    - 7.2.5. Archives – Destruction conformément au calendrier de conservation
    - 7.2.6. Campagne de membership 2020-2021 - CSLE

- 7.2.7. MRC de Coaticook – Intérêts des élus locaux envers les dossiers traités à la MRC
- 7.2.8. Achats regroupés de bac – MRC de Coaticook

### **7.3. Règlements**

- 7.3.1. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 282-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 7.3.2. Avis de motion, du projet de Règlement numéro 282-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 7.3.3. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 283-2020 Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal* du Québec
- 7.3.4. Avis de motion, projet de Règlement numéro 283-2020 Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal* du Québec
- 7.3.5. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 284-2020 Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité de Barnston-Ouest
- 7.3.6. Avis de motion, Règlement numéro 284-2020 Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité de Barnston-Ouest

### **8. Rapport du Maire et des conseillers**

- 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
- 8.2. Rapport des conseillers

### **9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel

### **10. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**

- 10.1. Dépôt du rapport mensuel

### **11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

- 11.1. Dépôt du rapport mensuel

### **12. Trésorerie**

- 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

### **13. Divers**

- 13.1. Centre d'arts Rozynski – demande
- 13.2. Appui au Shazamfest

### **14. Deuxième période de questions**

### **15. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 042**

### **3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Première période de questions**

En raison de la pandémie de la Covid-19, le conseil municipal siège à huis clos comme autorisé via décret du gouvernement du Québec.

## **5.1. Projet de Halte paysage**

Dans le cadre du projet de mise en valeur des paysages, les membres du conseil ont choisi l'option du feuillu.

La directrice générale secrétaire-trésorière transmettra l'information à l'agente de développement culturel.

**20 04 043**

### **6.1.1. Fondation La Frontalière – Souper-bénéfice**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 75\$ à la Fondation La Frontalière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 044**

### **6.1.2. Barnston Heritage Cemetery Association**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 200\$ à l'organisme Barnston Heritage Cemetery Association.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 045**

### **6.1.3. Les Comptonales 2020**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 250\$, plus les taxes applicables aux Comptonales dans le cadre de la 15<sup>e</sup> édition.

Que le don est conditionnel à la tenue de l'événement, dans le cadre de la pandémie de la Covid-19.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 046**

### **7.1.1. Résultats – Appel d'offres pour la construction d'un bureau municipal**

**ATTENDU** la résolution 19 10 154 autorisant la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres public sur le site du SEAO pour la construction du bureau municipal ;

**ATTENDU** que lesdites soumissions devaient avoir été reçues, au plus tard, à 13h30 le lundi 16 mars 2020 et que cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le même jour, à la même heure, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Reçu le 16 mars 2020</b>	<b>Prix forfaitaire Taxes en sus</b>	<b>Prix forfaitaire Incluant les taxes</b>
Réno-Action FB inc.	10h31	449 000\$	516 237.75\$
Construction Encore Ltée	13h12	430 000\$	494 392.50\$
Construction Sylvatech Inc.	13h13	423 500\$	486 919.13\$
TIJARO Ltée	13h15	513 000\$	589 821.75\$
Construction Labrie Merlos	13h23	400 000\$	459 900.00\$

**ATTENDU** que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**ATTENDU** que toutes les entreprises, non-essentiels, ont été fermées, jusqu'au 4 mai 2020 à la demande du gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,**

**Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité octroie le contrat de construction du bureau municipal à l'entreprise Construction Labrie Merlos Inc., pour une dépense maximale avant les taxes applicables de 400 000\$.

Que tous les extras découlant du contrat de construction du bureau municipal devront être approuvés, au préalable, par le conseil municipal.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à revoir, avec l'entrepreneur, les nouvelles échéances pour la construction du bureau municipal dans le cadre de la situation extraordinaire de la pandémie de la Covid-19.

Que la signature du contrat soit fixée au minimum 15 jours calendrier suivant la prise de résolution du conseil municipal et que le soumissionnaire retenu devra avoir fourni les documents requis avant cette signature.

Que le Maire et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ledit contrat au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 047**

### **7.1.2. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)**

**ATTENDU** les besoins de la municipalité quant à la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire obtenir des prix avec et sans le transport ;

**ATTENDU** que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture, avec et sans transport, a été évalué à moins de 101 100\$ ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2)

soumissionnaires pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière), en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 048**

**7.1.3. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de gravier - TECQ**

**ATTENDU** que des travaux de rechargement de gravier sont prévus cette année, dans le cadre du programme de la TECQ ;

**ATTENDU** que les besoins en gravier s'élèvent entre 5 000 et 8 000 TM de 0-3/4 Mg20B ;

**ATTENDU** que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture dudit gravier, tel que spécifié, a été évalué à moins de 101 100\$ ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,**

**Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs locaux pour la fourniture de gravier, en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 049**

**7.1.4. Résolution – Appel d'offres pour la réfection de l'asphalte sur le chemin Madore**

**ATTENDU** que des travaux de réfection de la partie asphaltée du chemin Madore, située entre le pont P-07173 et le chemin Ball Brook, sont prévus cette année, dans le cadre du programme de la TECQ ;

**ATTENDU** que l'estimé de la dépense pour les travaux de réfection du chemin Madore, tel que spécifié, a été évalué à moins de 101 100\$ ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 050**

**7.2.1. MRC – Rapport d'activité 2019 – sécurité incendie**

**ATTENDU** que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte le rapport annuel pour l'année 2019 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements*», communément appelé « DSI » ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2019, tel que présenté.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 051**

### **7.2.2. Recommandation du CCU**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU) telle qu'elle apparaît au compte-rendu de la rencontre du 26 mars 2020 ;

**ATTENDU** que le Comité consultatif en urbanisme est en faveur de la demande de rénovation dans le PIIA de Way's Mills ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et approuve la demande du projet de rénovation dans le PIIA de Way's Mills.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 052**

### **7.2.3. Demande d'emprunt temporaire – construction du bureau municipal**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 280-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal et que celui-ci a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 17 janvier 2020 ;

**ATTENDU** que les sommes du règlement d'emprunt ne seront disponibles qu'à la fin du projet de construction du bureau municipal ;

**ATTENDU** que la Municipalité a octroyé le contrat de construction du bureau municipal à l'entreprise Construction Labrie Merlos lors de la présente séance ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à faire un emprunt temporaire maximale de 280 000\$ auprès de l'institution financière de la Municipalité.

Que cet emprunt temporaire soit remboursé lors du versement des sommes

accordées à la Municipalité par le MAMH, par le règlement d'emprunt numéro 280-2019.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 053**

**7.2.4. Autorisation des dépenses pour l'installation septique et le puit artésien du bureau municipal**

**ATTENDU** que le forage d'un puit artésien ainsi que le raccordement au champ d'épuration du Centre Communautaire via une nouvelle fosse sont nécessaires dans le projet de construction d'un nouveau bureau municipal ;

**ATTENDU** que l'évaluation des coûts de forage ne dépasse pas 10 000\$ et que celle du raccordement au champ d'épuration ne dépasse pas 5 000\$ ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à mandater les entrepreneurs, pour le forage d'un puit artésien et du raccordement au champ d'épuration du Centre Communautaire, à effectuer les travaux.

Que le 15 000\$ requis pour l'exécution de ces travaux soient pris à même le surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 054**

**7.2.5. Archives – Destruction conformément au calendrier de conservation**

**ATTENDU** que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

**ATTENDU** que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

**ATTENDU** que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

**ATTENDU** que l'article 199 du *Code municipal du Québec*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel, de HB archivistes, S.E.N.C. et daté du 19 mars 2020 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.2.6. Campagne de membership 2020-2021 – CSLE**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2020-2021 en versant la cotisation de 70\$, celle-ci étant définie par le nombre de ses habitants ;

Que la Municipalité désigne madame Julie Grenier à titre de représentante de la Municipalité aux activités corporatives de l'organisme.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.2.7. MRC de Coaticook – Intérêts des élus locaux envers les dossiers traités à la MRC**

La directrice générale secrétaire-trésorière informe les élus de la démarche de la MRC pour les informer sur les dossiers et les thèmes traités par les Comités de la MRC de Coaticook à la suite de l'adoption, par celle-ci, des *Lignes directrices en matière de consultation et de participation*.

Les élus sont invités à communiquer leur intérêt à recevoir l'information des divers comités de la MRC.

La directrice générale secrétaire-trésorière transmettra l'intérêt et les coordonnées des élus qui ont de l'intérêt à suivre les travaux des comités de la MRC de Coaticook à l'agente de développement rural.

**7.2.8. Achats regroupés de bac – MRC de Coaticook**

La MRC de Coaticook a demandé, à l'ensemble des municipalités qui la compose, leur intérêt quant à l'achat groupé pour des bacs bleu de 360 L, noir de 360 L et brun aéré de 240 L, ainsi que des pièces (roues, essieux, et couvercles).

Après discussions, les membres du conseil décident d'aller de l'avant pour l'achat de 200 bacs noir de 360 L ainsi que d'une dizaine de bac bleu et brun.

La directrice générale secrétaire-trésorière informera la coordonnatrice de projet – matières résiduelles de la MRC de Coaticook.

**7.3.1. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 282-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Le projet de Règlement numéro 282-2020 est présenté par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût ainsi que le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 6 avril 2020 et qu'il était également disponible pour la consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20 04 056

**7.3.2. Avis de motion, projet de Règlement numéro 282-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Avis de motion est donné, par la conseillère Julie Grenier, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 282-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**7.3.3. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 283-2020 Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal* du Québec**

Le projet de Règlement numéro 283-2020 est présenté par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût ainsi que le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 6 avril 2020 et qu'il était également disponible pour la consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20 04 057

**7.3.4. Avis de motion, projet de Règlement numéro 283-2020 Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal* du Québec**

Avis de motion est donné, par le conseiller Yannick Fecteau, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 283-2020 déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal* du Québec.

**7.3.5. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 284-2020 Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité de Barnston-Ouest**

Le projet de Règlement numéro 284-2020 est présenté par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût ainsi que le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 6 avril 2020 et qu'il était également disponible pour la consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20 04 058

**7.3.6. Avis de motion, projet de Règlement numéro 284-2020 Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité de Barnston-Ouest**

Avis de motion est donné, par le conseiller Ziv Przytyk, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 284-2020 déléguant le

pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal* du Québec.

### **8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

### **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal et de voirie pour le mois de mars 2020.

### **10.1. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement pour le mois de mars 2020.

### **11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport de la directrice générale secrétaire-trésorière pour le mois de mars 2020.

**20 04 059**

### **12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 2 mars 2020 – 20-03-039	75 712.88\$
B) Dépenses incompressibles – mars 2020	32 282.21\$
C) Salaires mars 2020	7 915.27\$
D) Comptes à payer au 6 avril 2020	69 051.91\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 109 249.39\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

### **13.1. Centre d'arts Rozynski**

Les membres du conseil discutent de la demande présentée par le Centre d'arts

Rozynski concernant les difficultés de celui-ci en raison de la pandémie de la Covid-19.

La directrice générale secrétaire-trésorière transmettra la réponse du conseil municipal aux membres du conseil d'administration du CAR.

### **13.2. Appui au Shazamfest**

Les membres du conseil appuient la demande de changement de date de la levée de fonds ainsi que de la tenue du Shazamfest, en raison de la pandémie de la Covid-19. Les deux événements seront reportés et se tiendront si les conditions et les règles gouvernementales le permettent.

La directrice générale secrétaire-trésorière transmettra une lettre d'appui à l'organisation.

**20 04 060**

### **14. Levée de la séance ordinaire du 6 avril 2020**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h04.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
**MAIRESSE SUPPLEANTE**

\_\_\_\_\_  
**DIRECTRICE GENERALE  
SECRETARE-TRESORIERE**